

Anne Verjus, *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789 -- 1848*. 2002, Belin, 255 pages.

Compte-rendu par Anne Revillard, paru in *Droit et Société*, 56-57 : 416-419. 2004.

Le cens de la famille est un ouvrage placé sous le signe du paradoxe. Dès les premières pages, on y apprend que ce qui constitue l'objet de la recherche – les femmes et le vote entre 1789 et 1848 – ne faisait en réalité (pratiquement) pas débat à l'époque : la contradiction que nous percevons aujourd'hui entre l'obtention de la citoyenneté civile et le refus de la citoyenneté civique pour les femmes n'en était pas une aux yeux des révolutionnaires. L'analyse aurait pu en rester là. Anne Verjus choisit au contraire de relever le défi de prendre pour objet un non débat (et d'expliquer cette absence de débat), retenant une démarche fondamentale issue de l'histoire des femmes qui consiste à « faire de l'anachronisme un postulat méthodologique » (p.13). Toute la difficulté d'une telle entreprise consiste justement à utiliser l'anachronisme comme source de questionnement sans en faire pour autant un biais explicatif. Si Anne Verjus réussit de façon magistrale à éviter l'anachronisme dans l'explication, c'est d'une part grâce à l'adoption d'une posture systématiquement compréhensive, et d'autre part grâce à un travail de démonstration d'une rigueur implacable. A défaut de pouvoir restituer ici toute la finesse de cette démonstration, nous nous proposons d'en reprendre les grandes étapes.

Du sexisme au familialisme

Plusieurs éléments conduisent Anne Verjus à rechercher l'explication de l'exclusion des femmes du vote ailleurs que dans une logique purement sexiste : outre l'absence de volonté explicite et argumentée d'exclusion visant les femmes, ces dernières ne sont pas les seules à être mises à l'écart du suffrage : cette exclusion concerne aussi les enfants et les domestiques. L'exclusion des domestiques s'explique par le fait que le critère décisif de l'accession au statut de citoyen participant au vote soit l'indépendance sociale, signalée par la propriété (dont atteste le paiement du cens). Ceci étant, les femmes restent exclues, même si elles peuvent faire preuve de leur indépendance et payer des impôts. L'indépendance se combine donc avec la masculinité. Ces indices guident Anne Verjus vers l'hypothèse selon laquelle l'unité politique pertinente pour l'époque ne serait pas tant l'individu masculin que la famille;

l'individu masculin financièrement indépendant n'accéderait donc au droit de vote qu'en tant que chef de famille réel ou potentiel.

Comment comprendre cette emprise de la famille sur la pensée politique de l'époque ? N'est-elle pas contradictoire avec le renvoi, par les révolutionnaires, de la famille à l'ordre de la nature, hors de la sphère politique ? En effet, suite à l'abandon par les révolutionnaires de leur ambition initiale d'étendre la logique d'émancipation démocratique à la sphère familiale¹, le droit de la famille finalement instauré est marqué par une représentation de la famille proche de la conception Bonaldienne (une société inégalitaire fondée dans la nature des choses). Cependant, alors que dans la pensée Bonaldienne, la famille était posée en tant que modèle du pouvoir politique, dans la pensée révolutionnaire, elle sert de repoussoir par opposition auquel on construit un ordre politique égalitaire et individualiste. Mais pour autant, si la *société domestique* se trouve ainsi distinguée de la société politique, la famille continue de fonctionner par ailleurs en tant que *modèle politique* ; en d'autres termes, la pensée politique révolutionnaire reste marquée par le sceau du familialisme, c'est-à-dire par « une pensée politique de l'unité d'intérêts de l'homme et de la femme » (p.19). Anne Verjus prend toutefois soin de souligner que cette unité familiale est intrinsèquement pensée de façon hiérarchisée, à travers un « fonctionnalisme sexuel » hérité de l'Ancien Régime : « C'est parce qu'elle pense implicitement les hommes et les femmes comme des époux et des épouses, immédiatement rapportés à l'entité familiale qui les unit, mais aussi les hiérarchise et les distingue, que la Révolution maintient l'inégalité entre les hommes et les femmes dans la Nation » (p.20-21). Ce point est important afin de bien comprendre que l'auteure, en insistant sur le familialisme, ne nie pas l'existence d'une conception fortement marquée par l'inégalité entre les sexes, mais elle montre que c'est par le biais du familialisme que cette conception intègre la pensée politique des révolutionnaires, et non directement à travers une représentation de la différence des sexes dans l'ordre politique.

La démonstration par le cens

Anne Verjus développe ensuite un système de preuve à l'appui de son hypothèse, en montrant que la prégnance de la famille comme modèle politique (dont on ne peut pas faire état directement puisqu'elle est de l'ordre de l'implicite de la pensée politique) se trouve attestée par ses effets institutionnels réels sur le calcul du cens électoral, tel que décrit par les

¹ Ambition qu'Anne Verjus révèle à travers une description passionnante des premiers projets de code des révolutionnaires.

différentes lois électorales de la première moitié du XIX^{ème} siècle. En effet, le calcul du cens fait intervenir les contributions, non seulement de l'électeur lui-même, mais également d'un certain nombre de membres de sa famille dont la définition a évolué au fil des lois électorales entre l'an X et 1848. En analysant les débats entourant la définition des membres de la famille autorisés à contribuer au cens (et en s'intéressant en particulier à l'évolution de la position des libéraux sur cette question), Anne Verjus montre de façon très convaincante qu'au-delà de la séparation affirmée entre sphère politique et société domestique, le familial continue de marquer profondément le politique, en étant partie intégrante de la définition institutionnelle du droit de suffrage.

1848 : du familialisme au sexisme

1848 marque une rupture par rapport à cette définition familialiste du suffrage, par l'extension du droit de vote à toute la population masculine. La non inclusion des femmes change alors de sens, ne pouvant plus être ramenée à l'emprise du modèle familial (étant donné par exemple que les domestiques, eux, votent désormais pour leur propre compte). De ce fait, cette exclusion va être dotée d'une visibilité accrue, qui encourage tant le développement d'un argumentaire spécifique visant à la justifier, que la formulation de revendications visant à accorder aux femmes le droit de vote. Tout d'abord, on commence à voir apparaître en 1848 des arguments plus individuels ou biologiques pour justifier l'exclusion des femmes. Parallèlement, côté masculin, la perte des attributs sociaux et familiaux comme fondement du suffrage conduit à mettre en avant les attributs virils ; le travail comme vocation masculine² devient la principale justification du suffrage. Apparaissent donc de nouveaux modèles de pensée politique, l'appartenance sexuelle venant concurrencer la famille. Ce n'est finalement qu'à partir de 1848 que l'interprétation en termes de sexisme gagne en pertinence³, alors que le familialisme comme modèle politique tend à s'essouffler. Anne Verjus trouve des signes de cet affaiblissement dans la revendication naissante d'un suffrage féminin sur une base sexualiste, ainsi que dans celle d'un suffrage universel familial qui, en donnant à l'électeur autant de voix que le nombre de membres de sa famille, supposerait une forme d'individualisation des membres de la famille.

² Le travail féminin n'est alors pas envisagé comme vocation, mais comme nécessité.

³ Plus précisément, Anne Verjus caractérise le sexisme comme « le principe politique ne cherchant plus que dans la seule différence naturelle entre les sexes la raison de leurs différences de droits politiques » (p.195).

Au-delà de la question du vote des femmes, la démonstration d'Anne Verjus permet d'éclairer de façon décisive le processus de définition moderne de la citoyenneté et de l'individu politique. En effet, elle montre que tout en étant marquée par le familialisme, la pensée politique révolutionnaire était bel et bien individualiste, mais selon un individualisme bien distinct de l'individualisme abstrait contemporain : l'individu de la première moitié du XIX^{ème} siècle est un individu social, dont l'indépendance prend appui sur des caractéristiques sociales et familiales : *pater familias* en 1789, figure de l'homme viril en 1848⁴. Il convient donc de ne pas nier le caractère individualiste du suffrage à cette époque, ni le caractère universel du suffrage de 1848, en évitant de projeter sur ceux-ci nos conceptions contemporaines de l'individu ou de l'universalité ou de les juger à cette aune. Qu'il s'agisse du vote des femmes ou des questions de l'individualisme et de l'universalisme, l'analyse d'Anne Verjus peut ainsi se lire comme une brillante démonstration de l'intérêt d'une posture compréhensive, dont la fécondité transcende de toute évidence les frontières disciplinaires⁵.

⁴ La figure d'un individu abstrait ne se trouve encore à l'époque qu'à l'état d'ébauche chez quelques auteurs comme Pierre Leroux.

⁵ En ce sens, nous semble-t-il, l'opposition d'Anne Verjus aux analyses en termes de sexisme pour la période étudiée traduit, au-delà du débat historiographique, l'opposition entre deux épistémologies, l'une d'inspiration fonctionnaliste, et l'autre foncièrement compréhensive, attentive au sens que les acteurs de l'époque accordent à leurs actions. Anne Verjus ne nie pas les effets de l'action des législateurs révolutionnaires – à savoir l'exclusion des femmes du droit de vote –, elle refuse simplement de transformer ces effets en raisons. L'action des révolutionnaires obéissait à une logique propre, qui selon Anne Verjus n'était pas d'abord et avant tout de l'ordre du sexisme mais du familialisme, logique qui a perduré dans le domaine du suffrage jusqu'en 1848.